

# **Allemagne : Déclaration des enseignants des universités berlinoises**

lundi 15 juillet 2024, par [Collectif d'universitaires allemands](#) (Date de rédaction antérieure : 14 juillet 2024).

**La liberté de réunion et d'expression sont des droits démocratiques fondamentaux, qui doivent être protégés, aussi et surtout dans les universités. Devant l'annonce du bombardement de Rafah et l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza, l'urgence de la demande des protestataires devrait être compréhensible même pour ceux et celles qui ne partagent pas toutes leurs revendications concrètes ou qui considèrent inappropriée la forme d'action choisie.**

« En tant qu'enseignants des universités de Berlin, la conception que nous avons de nous-mêmes nous engage à accompagner nos étudiants d'égal à égal, mais aussi à les protéger et à ne les livrer en aucun cas à la violence policière.

Indépendamment de notre accord ou de notre désaccord avec les revendications concrètes du campement des manifestants, nous soutenons nos étudiants et défendons leur droit à manifester pacifiquement, ce qui inclut aussi l'occupation du site de l'université. La liberté de réunion et d'expression sont des droits démocratiques fondamentaux, qui doivent être protégés, aussi et surtout dans les universités. Devant l'annonce du bombardement de Rafah et l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza, l'urgence de la demande des protestataires devrait être compréhensible même pour ceux et celles qui ne partagent pas toutes leurs revendications concrètes ou qui considèrent inappropriée la forme d'action choisie.

Que la contestation soit orientée vers le dialogue n'est pas une condition préalable à ce que ses droits fondamentaux soient protégés. À l'inverse, il est selon nous du devoir de la direction de l'université de rechercher une solution basée sur le dialogue et non-violente aussi longtemps que possible. C'est ce devoir qu'a violé la présidence de la Freie Universität de Berlin (Université libre de Berlin, FU) en faisant évacuer par la police le campement des manifestants sans proposition de discussion préalable. Le droit, protégé par la Constitution, de se réunir pacifiquement s'applique indépendamment de l'opinion exprimée. En outre, selon la jurisprudence de la Cour constitutionnelle fédérale (« Fraport »), la liberté de réunion limite aussi le droit de domicile pour les lieux qui, comme l'est certainement le campus universitaire de la FU de Berlin, sont accessibles publiquement et servent à de multiples fins, dont des fins publiques.

Nous demandons aux directions des universités de Berlin de s'abstenir de toute intervention policière contre leurs propres étudiants, ainsi que de toute poursuite pénale supplémentaire. Le dialogue avec les étudiants et la protection des universités en tant qu'espaces de la critique publique devraient avoir une priorité absolue — tous deux sont incompatibles avec des interventions policières sur le campus. Ce n'est que par la confrontation d'idées et les débats que nous, enseignants et universités, remplirons notre mission. »

**COLLECTIF D'UNIVERSITAIRES ALLEMANDS**

Formulaire de signature et liste des signataires [disponibles ici](#)

---

---

**P.-S.**

- AURDIP. POSTED ON JUILLET 14, 2024 |  
<https://aurdip.org/declaration-des-enseignants-des-universites-berlinoises/>

SOURCE :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfVy2D5Xy\\_DMiaMx2TsE7YediR6qifxoLDP1zIjKzE19t1LWw/viewform?pli=1](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfVy2D5Xy_DMiaMx2TsE7YediR6qifxoLDP1zIjKzE19t1LWw/viewform?pli=1)

- TRADUCTION CG POUR L'AURDIP.